

Bulletin de don à renvoyer à :

FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Régionale Midi-Pyrénées
11 boulevard des Récollets - 6 A
CS 97802 - 31078 TOULOUSE cedex 4



Renseignements :

Association VIVRE MONTMEJEAN

Tel : 06 72 44 27 64

Mail : vivre-montmejean@hotmail.fr

Site internet : www.vivre-montmejean.fr

FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Régionale Midi-Pyrénées

www.fondation-patrimoine.org

Retrouvez-nous sur Facebook :



Créée par la Loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique par un décret du 18 avril 1997, la Fondation du Patrimoine est un organisme national privé qui vise à promouvoir de manière prioritaire la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine bâti de proximité.

L'aide technique et financière apportée par la Fondation du Patrimoine s'applique aussi bien à des projets publics, associatifs que privés et peut concerner toute typologie de patrimoine : du petit patrimoine bâti jusqu'au monumental en passant par le patrimoine mobilier ainsi que naturel (*sous certaines conditions*).

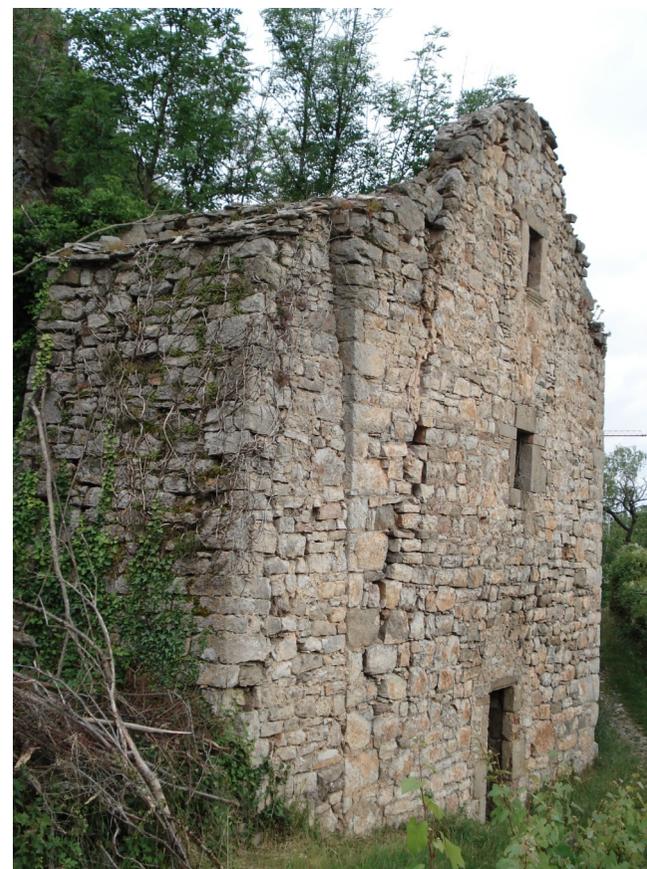
Pour mener à bien son action en faveur de la sauvegarde et de la valorisation du patrimoine de proximité français, la Fondation dispose de moyens d'intervention incitatifs :

- la mise en place d'une souscription permettant de mobiliser le mécénat populaire pour la réalisation de projets publics et associatifs. Les dons collectés étant déductibles des impôts (*cf. bulletin de don joint*).
- l'attribution d'un label à des propriétaires privés afin de les inciter via des avantages fiscaux à la restauration de leurs bâtiments.

La Fondation du Patrimoine peut aussi apporter des subventions complémentaires aux projets par le biais de ses fonds propres et des diverses conventions de partenariat et de mécénat qu'elle a conclues sur tout le territoire national. Ces conventions étant ciblées sur des futurs projets répondant à des critères précis et déterminés par le partenaire ou le mécène.

FONDATION

DU
PATRIMOINE



Sauvegarde d'une maison caussenarde

Département de l'Aveyron

Association VIVRE MONTMEJEAN

BON DE SOUSCRIPTION

Maison de l'Association Vivre Montméjean

Oui, je fais un don pour aider à la sauvegarde de la maison de l'Association Vivre Montméjean à Saint André de Vézines (Aveyron)

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de : « Fondation du Patrimoine – maison MONTMEJEAN (12) »

Le reçu fiscal sera établi exclusivement à partir des informations indiquées sur le chèque (nom et adresse).

Mon don est de euros, et je bénéficie d'une économie d'impôt*.

** La Fondation du Patrimoine, créée par la loi du 2 juillet 1996, a été reconnue d'utilité publique par décret du 18 avril 1997. Le versement de votre don à cet organisme vous permet de bénéficier d'un reçu fiscal (sauf cas soulignés), que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus.*

Pour les particuliers, votre don est déductible :

- soit de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable **

(exemple : un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt),

- soit de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 € (limite atteinte lors d'un don de 66.666 €) ** (exemple : un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt).

*(** sauf particuliers ayant obtenu le label de la Fondation, pendant la durée de celui-ci).*

Pour les entreprises, votre don est déductible de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don et dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaires (exemple : un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt). (*sauf entreprise ayant travaillé sur le chantier de restauration, pour les travaux figurant dans la convention de souscription*).

Je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre de :

l'impôt sur le revenu

l'impôt sur la fortune

l'impôt sur les sociétés

Nom ou Société.....

Adresse.....

Code Postal..... Ville.....

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez. La Fondation du Patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas. La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'Impôt sur la Fortune et à 3% du montant des autres dons.

Situé en sud Aveyron, au sein de la vallée de la Dourbie et caractéristique de l'architecture caussenarde, le village de Montméjean et son château ont été le siège d'une seigneurie attestée dès le XI^{ème} siècle. Après avoir compté une centaine d'habitants, le village subit de plein fouet l'exode rural et perd ses derniers habitants vers 1930. Il ne reprendra vie que dans les années 70 avec les premières restaurations de maisons. En 1997, l'association « Vivre Montméjean » s'est constituée pour œuvrer à la restauration du site et à son animation. Elle a effectué de nombreux travaux de débroussaillage, de reprises de murs en pierre sèche... En rouvrant d'anciennes drailles, elle a également aménagé un sentier botanique, emprunté depuis par de nombreux visiteurs, qui sera complété par un jardin de plantes aromatiques et médicinales.



Près de ce jardin et du four à pain communal, l'association restaure depuis 2007, avec ses bénévoles, une maison en ruines. Après avoir mis en sécurité le bâtiment en confortant sa structure, il reste à reconstruire la toiture en lauzes calcaires, dans le respect des caractéristiques architecturales du site. Il sera alors possible d'aménager la pièce voûtée (niveau du sentier botanique) et y valoriser :

- la flore présente sur le sentier ainsi que les aspects géologiques des lieux,
- l'histoire du site (documents d'archives depuis le XIII^{ème} siècle, généalogies, pages d'histoire)
- les campagnes de restauration de maisons déjà engagées sur le village.

Ce programme permettra ainsi aux visiteurs d'avoir une approche des modes de vie traditionnels sur ce territoire caussenard niché au cœur de la célèbre vallée de la Dourbie.

Grâce à cette souscription, vous pouvez soutenir cette opération patrimoniale et favoriser ainsi la conservation de ce site d'exception.